Dans l'Eglise catholique, peut-il exister une place pour des prêtres femmes ?

Claude BERNARD Bayonne, 17 mars 2006 et quelques ajouts (6 mai 2006)

Dans le cadre d'une journée de réflexion sur « *la place de la femme dans nos Eglises »*, on peut se poser bien des questions : quelle place occupe la femme actuellement ? Quelle/s place/s elle n'occupe pas encore ? Quelles places elle pourrait et devrait occuper ? Quelle place elle ne saurait occuper, en raison de principes déclarés intangibles ?

Certain/es, en toute bonne foi, ne se sont peut-être jamais posé la question d'un ministère ordonné pour les femmes. D'autres n'osent plus se la poser, en raison de textes très fermes émanant de Rome. Et si tout de même on en parlait, avec sérénité, entre chrétiens adultes et responsables. Oui, dans notre Eglise catholique, peut-il exister, comme chez nos frères et sœurs anglicans, une place pour des prêtres de sexe féminin? Des prêtres femmes qui auraient place au sein d'un presbytérium et qui exerceraient la charge pastorale dans une communauté comme leurs homologues masculins.

J'hésite à prononcer le mot « prêtre », tant il est piégé. Le mot « prêtre », tiré du grec presbyteros, désigne dans les Actes des Apôtres une personne sage, un « ancien » qui, par sa maturité psychologique et spirituelle est jugé capable au sein d'une communauté, de jouer le rôle de responsable et de répondant. Moyennant une habilitation par imposition des mains et prière de la communauté, il reçoit mission et pouvoir officiel de faire le lien entre les membres du groupe, d'enseigner la Parole de Dieu et de montrer la route à suivre, mission et pouvoir de donner les sacrements et de présider à la prière liturgique, notamment à l'Eucharistie.

Probablement dès le 2ème ou le 3ème siècle, et par référence à l'évêque qu'il représente, ce presbyteros non sacralisé va devenir un personnage sur qui on va reporter la charge et la mission sacrale du hiéreus, du « sacerdos », le prêtre connu dans le peuple juif ou le monde païen : un médiateur entre Dieu et les hommes, le plus souvent par le moyen du sacrifice ; c'est le sacrificateur.

Nous le voyons dans le livre du Lévitique, au chapitre 8, le pouvoir de cet homme est signifié par tout un rituel d'investiture : onction avec le chrême, revêtement de la tunique, de la ceinture, du manteau, de l'écharpe, attribution du pectoral, et, sur la tête, pose du turban avec sa lame d'or, « saint diadème que Yahvé prescrivit à Moïse ». Toutes choses qui vont assez vite caractériser l'investiture des évêques puis des prêtres chrétiens, et contribuer par le fait même à en faire des êtres à part, personnages sacralisés et vénérés...

Ajoutez à cela une recherche de justification théologique élaborée plus tardivement, et la volonté d'identifier ce personnage à l'unique Médiateur, le Christ, au point de dire « Sacerdos alter Christus », vous aurez la représentation du prêtre que beaucoup ont connu dans leur enfance, et qui marque encore les esprits et la conscience des fidèles.

Un jésuite, le p. Deloupy, bon commentateur de Vatican II, préfère le mot « pasteur », qui souligne le lien entre la communauté et son responsable, sans le poids du décorum ...

Bref, des pasteurs femmes ou des prêtres femmes, nous allons en parler, faire un tour d'horizon pour dire essentiellement trois choses, qui seront autant de points de notre argumentation :

Des prêtres femmes : 1) c'est possible, 2) c'est souhaitable, 3) c'est réalisable.

Un préalable : Est-il possible d'en parler ?

On ne peut échapper à ce préalable, en raison des prises de position récentes de l'Evêque de Rome et de son entourage. En 1994, Jean-Paul II a publié la Lettre apostolique « Ordinatio sacerdotalis », qui déclare l'ordination exclusivement réservée aux hommes et la question définitivement close. Un « **non possumus** » -« nous ne pouvons pas »-renforcé par des instructions romaines ultérieures en 1997, 1998, 2001, 2003. Cette escalade dans le verrouillage est loin de mettre à l'aise l'ensemble des évêques, même s'ils font officiellement profil bas. Certains reconnaissent, en privé, que, faute d'arguments très convaincants, Rome a voulu passer en force, en imposant la loi. De nombreux théologiens et ecclésiologues manifestent une plus grande liberté de parole, qui nous encourage à poursuivre la réflexion.

Mgr Noyer, évêque émérite d'Amiens, dénonçait récemment « une peur de penser et de dire dans notre Eglise ». Il le faisait dans le contexte des attaques menées contre l'Abbé Pierre à cause de sa liberté de parole. De fait, cette peur de penser et de dire nous vient de loin, et notamment des conditionnements psychologiques et spirituels qui ont, pour beaucoup d'entre nous, marqué la réception des données de la foi. Au nom du « Qui vous écoute m'écoute », l'obéissance inconditionnelle et immédiate à toute parole et toute volonté du Vatican, sans recul ni critique possibles, n'était-elle pas la pierre de touche du bon catholique, et le signe de son adhésion à l'ensemble des dogmes chrétiens ? « Rome a parlé, la cause est entendue » : vérité première qui marque encore bien des esprits.

L'attention respectueuse accordée aux paroles et aux écrits émanant de l'Institution ecclésiale ne nous dispense pas de les situer dans le contexte où ils sont produits. C'est leur faire honneur de les interroger au nom même des questions qui nous travaillent, et en raison de lumières perçues en d'autres champs de la connaissance et insuffisamment prises en compte dans tel document proposé comme définitif.

En dernier ressort, c'est notre conscience qui nous dicte nos choix, et cette liberté de conscience est explicitement mise en avant dans le Concile Vatican II. Elle est en droite ligne dans le sens de la liberté de parole manifestée par deux célèbres disciples de Jésus. Face au tribunal ecclésiastique de leur époque et de leur religion, le sanhédrin, Pierre et Jean n'ont pas eu peur d'affirmer :

«Jugez vous-mêmes s'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Quant à nous, ne pouvons pas ne pas publier ce que nous avons vu et entendu» (Ac 4.20).

Deux mille ans après l'événement, nous avons peine à imaginer la nouveauté de ce geste. Trop facilement nous classerions Pierre et Jean comme déjà dans une autre religion, la chrétienne, différente de la religion juive et supérieure à elle, alors qu'ils sont encore baignés dans cette alliance et probablement dans une attitude de respect et d'obéissance à l'égard des grands prêtres et des savants qui leur expliquent les exigences de la Loi. Ne sont-ils pas d'humbles pêcheurs de Galilée, au savoir bien limité ?

Mais au contact du prophète Jésus de Nazareth, ils ont appris la saine critique ; le Maître ne disait-il pas : « on vous a dit, moi je vous dis... » Un jour, excédé par les réflexes moutonniers de ses suiveurs, Jésus les

a interpellés en ces termes rapportés en Luc 12,57 : « Pourquoi ne jugez-vous pas par vous-mêmes de ce qui est juste ? » Vous savez lire les signes des temps et dire, en regardant le ciel ou le sens du vent, si demain il pleuvra ou s'il fera soleil. Alors oui, pourquoi ne pas juger de ce qui est juste, en fonction des signes nouveaux que l'époque contemporaine nous adresse. Par son Esprit vivant aujourd'hui dans notre Eglise, Jésus nous dit deux choses :

- 1) vous pouvez et vous devez trouver par vous-même ce qui est juste en la matière ;
- 2) ce n'est pas plus difficile que de prévoir la météo du lendemain, quand on a un peu d'expérience!

Alors, allons-y! Au besoin, en recourant à la lumière de spécialistes. En 1990, quatre ans avant le « non possumus » de Jean-Paul II, un organisme très officiel de l'Eglise de France, le CNPL (Centre National de Pastorale Liturgique), publiait une étude particulièrement fouillée et exhaustive à propos de l'ordination des femmes. C'était un article du dominicain Hervé LEGRAND, dans le livre « Rituels, Mélanges offerts au Père Gy » Le Cerf 1990.

En 2006, l'argumentation de ce théologien à la compétence reconnue n'a pas vieilli d'un pouce. Cet expert en météo ecclésiale mérite qu'on lui prête attention. Il pose ainsi la question : « TRADITIO PERPETUO SERVATA ? la non-ordination des femmes :Tradition ou simple fait historique? »

Autrement dit : cette non-ordination est-elle une révélation divine qui exigerait l'assentiment des chrétiens, ou bien est-ce un fait historique à interpréter comme tel ? Le « non possumus » à l'égard des femmes tient-il vraiment la route ?

I- Des prêtres femmes: Est-ce vraiment inconcevable ?

1- Au nom de Jésus ?

Jésus ne dit rien sur l'ordination des femmes, pas plus que sur l'ordination des hommes, d'ailleurs.

JESUS, tout le monde s'accorde à dire qu'il tient à l'égard des femmes une attitude ouverte et libératrice, en paroles et en actes, souvent à contre-courant de ses contemporains. Voyez la Samaritaine, la femme adultère, Marie de Magdala, Marthe et Marie, les femmes qui l'accompagnent dans ses déplacements et qui organisent la gestion matérielle...

Il prend ses distances par rapport à la loi de Moïse, pour affirmer l'égalité des droits et des devoirs de l'homme et de la femme face aux liens du mariage... La répudiation de la femme, prévue par Moïse, est une concession à la faiblesse des hommes. « Mais au début, il n'en était pas ainsi ; l'homme s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront qu'une seule chair ». Une même aventure humaine et familiale, dans l'égalité et le partenariat.

Une question : en choisissant 12 hommes comme apôtres, écarte-t-il automatiquement les femmes de tout ministère ?

« Le choix des Douze, dit Hervé Legrand, ne pouvait être gouverné par une question relative à la place des femmes dans le ministère ultérieur de l'Eglise. En choisissant les Douze, Jésus annonce qu'il vient rassembler les 12 tribus d'Israël, signe eschatologique. Les Douze ont une fonction symbolique à l'intérieur d'Israël; ils disparaissent à partir du moment où les païens entrent dans l'Eglise. »

Signalons qu'à ces Douze, il donne le nom « d'apôtres » (=« envoyés »), et non pas de « prêtres ».

Le choix de ces 12 hommes est souvent invoqué pour fermer la porte aux pasteurs femmes. On entend dire : Jésus était très libre ; s'il l'avait voulu, il aurait choisi aussi des femmes. Cela n'aurait pas étonné les gens d'alors, du moins les non-Juifs, car à son époque il existait des prêtresses dans les religions païennes. Le fait qu'il ne choisisse pas de femmes est donc un signe qu'il voulait les exclure de cette voie.

L'objection ne semble pas contraignante. Les opposants à la prêtrise des femmes jouent sur l'ambiguïté du mot « prêtre », et sur le sens qui lui est donné couramment dans l'Eglise aujourd'hui. Nous avons vu en début d'exposé quels « pasteurs » Jésus veut instituer : nullement des sacrificateurs à la manière païenne ou selon le culte du Temple de Jérusalem. Ce que le Maître met en question, ce n'est pas l'accès des femmes au pastorat, mais, pour les hommes comme pour les femmes, c'est bientôt plutôt la conception de la prêtrise inspirée des modèles juif ou païen. D'ailleurs il n'a choisi aucun de ses apôtres parmi les prêtres juifs, qui étaient pourtant nombreux ; il y avait certainement parmi eux des hommes d'une grande foi, à l'image du prêtre Zacharie, le père de Jean-Baptiste.

Et quand, après la Pentecôte, nous voyons « une multitude de prêtres (iereis) obéir à la foi » (Act. 6,7), il n'est pas dit que les presbytres des communautés aient été choisis parmi ces chrétiens-là.

En fait, Jésus ne bouscule pas les données sociologiques de son époque, même s'il dessine des horizons libérateurs. Il sait ce qui est possible et crédible à ce moment précis de l'histoire où il s'inscrit.

Si l'on veut pousser à bout le raisonnement des partisans absolus de la masculinité des ministères, il faudrait dire : pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Jésus a choisi douze Juifs, douze circoncis ; donc seuls des circoncis peuvent accéder au presbytérat ; il a choisi des gens mariés comme des célibataires, puisque Pierre avait une belle-mère ; donc, la porte ne peut pas être fermée à des gens mariés. Pourquoi, parmi les critères d'exclusion, s'en tenir uniquement au critère du sexe ?

De l'absence de femmes dans le groupe des 12 on ne peut tirer aucune conclusion quant aux intentions du Christ. Pour remonter à ces intentions concernant les ministères il faut vérifier si les communautés apostoliques se réfèrent à son exemple...

2- Au nom des premières communautés chrétiennes ?

Pour les membres des premières communautés chrétiennes, il est évident qu'aux yeux de Jésus, les hommes et les femmes sont des partenaires à part entière en humanité et vis-à-vis du salut.

-L'entrée dans l'Eglise se fait par le baptême pour tous (à la différence du Judaïsme, avec la circoncision) Ce changement est considérable. Il a été clairement réfléchi, puisque c'est en s'appuyant sur le baptême que Paul proclame en Gal 3, 27-28 le dépassement des dialectiques aliénantes de l'ancien monde: "Vous tous, baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. Il n'y ni Juif ni Grec, ni esclave, ni homme libre, ni l'homme ni la femme..."

En est-il résulté un **partage des responsabilités** et des ministères dans les communautés?

- **Oui** dans les communautés pauliniennes. A Corinthe, Priscille et Aquila, que Paul appelle « mes collaborateurs dans le Christ » (Rm 16,3), complètent la formation d'Apollos : « Ils le prirent avec eux et lui exposèrent plus exactement la Voie » (en lui révélant l'existence de l'Esprit-Saint (Act 18,26)).

Qu'on songe aussi à Evodie et Syntichè à Philippes « Evodie et Syntichè m'ont assisté dans la lutte pour l'Evangile, en même temps que Clément » (Phil 4,2)

Il y a aussi Phébée « notre sœur, diaconesse de l'Eglise de Cenchrées » (Rm 16,2) ; « Junie et Andronicus, mes compagnons de captivité ; **ce sont des apôtres marquants** qui m'ont précédé dans le Christ » (Rm 16,7) ; « Tryphène et Tryphose, et ma chère Persis, qui s'est beaucoup fatiguée dans le Seigneur » (Rm 16,12) ; Nympha à Laodicée, dans la maison de laquelle l'Eglise se rassemble (Col 4,15) ; les quatre filles du diacre Philippe, prophétesses (Ac 21,9)

-Par contre, le partage des responsabilités ne semble pas présent dans les communautés deutéro-pauliniennes, représentées par les épîtres à Tite et Timothée: les femmes sont exclues de tout ministère de la parole et de gouvernement.

« Pendant l'instruction, la femme doit garder le silence, en toute soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de dominer l'homme. C'est Adam, en effet, qui fut formé le premier... et c'est la femme qui fut séduite et tomba dans la transgression » (Tm 2, 11-15)

« Cela, dit H.Legrand, n'est évidemment pas conforme à la Genèse. L'auteur de l'épître à Timothée a recours à l'ordre de la création et de la chute pour fonder sa position. S'il avait pu s'appuyer sur l'exemple du Seigneur, est-il vraisemblable qu'il ait passé cet argument sous silence ?

Dans l'histoire ultérieure de l'Eglise, ces deux interdictions (de prendre la parole et d'enseigner) seront une justification facile de l'exclusion des chrétiennes de toute charge pastorale. Les arguments bibliques avancés par Paul feraient plutôt sourire; ils ressemblent à des traits d'humour juif ou à des boutades un peu machistes lancées à la cantonade, auxquelles on peut répliquer par des réponses ad hominem.

-Adam formé le premier? Est-ce que ça prouve qu'il était supérieur? Cette antériorité pourrait aussi bien évoquer une ébauche, le chef d'œuvre arrivant dans un deuxième temps sous la forme d'une femme.

La femme, première à transgresser ? Cet ordre a-t-il vraiment de l'importance ? Si l'homme devait se dire plus malin et moins coupable, il faudrait qu'il le prouve par sa résistance au mal, en ne chutant pas lui-même, et non pas en chutant en second, à l'instigation de sa femme, ce qui le rend ainsi encore plus faible qu'elle et sous sa dépendance.

3- Au nom de l'anthropologie?

L'anthropologie, c'est l'étude de l'homme dans sa spécificité humaine, dans ses relations entre l'homme et la femme ; c'est la recherche de la place de chacun au sein de la création, place dictée par la nature de l'un et de l'autre, sa vocation propre en raison de ses spécificités physiologiques...

L'anthropologie biblique

Sur cette vision de l'homme et sur son évolution possible, la Bible a-t-elle un message révélé définitif, qui découlerait directement des situations vécues par les personnages réels ou fictifs qu'elle nous décrit? La Bible n'est pas un exposé philosophique construit ; c'est une pluralité d'histoires d'hommes et de femmes chez qui Dieu intervient et se révèle à travers des signes lisibles pour leur époque respective.... Elle donne, sur l'homme et la femme, une vision plutôt diversifiée, avec des traits communs, reflets de l'expérience au sein d'une société patriarcale qui a perduré longtemps après la venue du Christ.

Les différentes servitudes qu'elle décrit ne font pas toutes l'objet de remises en cause, même là où la Loi d'amour rappelée par les

prophètes semble améliorer les relations entre les individus. D'une manière générale, le principe libérateur énoncé par Paul « Ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni l'homme ni la femme » a mis beaucoup de temps à se déployer, et pas au même rythme pour chaque cas. Le « Ni Juif ni Grec » devient effectif avec le premier Concile de Jérusalem, en Actes 15. Le « Ni esclaves ni hommes libres » sera très long à passer dans les lois et les faits. Il faudra attendre la déclaration des Droits de l'homme au XVIII° siècle. Jusqu'au XIXème siècle, l'Eglise aura des textes mentionnant l'esclavage comme une réalité normale.

Pour le « Ni l'homme ni la femme », nous ne sommes pas encore au top niveau. Dans les relations sociales, l'Eglise n'a pas tout chamboulé illico presto. Elle a commencé par adopter les codes domestiques de son époque : soumission de la femme au mari, des enfants aux parents, des esclaves aux maîtres. L'Eglise s'est adaptée à la culture environnante. Elle a aussi cherché dans certaines expressions de Paul une justification à cette hiérarchie : « Le chef de tout homme, c'est le Christ ; Le chef de la femme, c'est l'homme" (I Co 11,3). Mais l'Apôtre voulait-il légiférer en la matière ? Ce qui l'intéresse, c'est la prééminence du Christ ; celle de l'homme sur la femme intervient à titre d'illustration, dans le contexte où l'on imaginait les rapports hommes-femmes à son époque.

Au nom de la Bible, on ne peut pas affirmer que les femmes doivent être exclues d'une charge pastorale, en raison de leur "nature" ou de leur vocation propre?

Leurs différences physiologiques par rapport aux hommes, leur sensibilité différente, les rôles qu'elles exercent dans la société familiale ou tribale, ne les situent pas en position d'infériorité, du moins en principe. En quoi la chasse, la guerre ou le travail des champs seraient-ils de nature plus noble que les travaux domestiques ou l'éducation des enfants? En quoi ces rôles signifieraient-ils une priorité de l'un sur l'autre? Ce sont les mâles qui ont imposé culturellement cette hiérarchie, dans un système patriarcal qui n'a rien d'immuable. L'autorité qu'ils exercent serait-elle due à leur seule force physique? La femme n'est pas inférieure du seul fait qu'elle ne peut porter les mêmes fardeaux! Et elle peut revendiquer d'être à la tête de sa famille ou de son groupe aussi bien que l'homme.

On ne voit donc pas en quoi l'anthropologie biblique serait le fruit d'une révélation divine, qui mettrait en cause l'anthropologie contemporaine, selon laquelle hommes et femmes sont de plus en plus partenaires, dans une égale dignité et une commune responsabilité.

S'il en était ainsi, nous devrions reconnaître l'androcentrisme comme une vérité « naturelle » et non pas culturelle. Certes, l'Eglise a longtemps fonctionné sur ce modèle, mais les temps changent, et la culture aussi.

LA CULTURE CHANGE, et aussi l'anthropologie

En Occident, les relations hommes/femmes sont entrées dans une phase de redéfinition profonde, due à des facteurs objectifs qui remontent à la deuxième moitié du 19ème siècle: les progrès de la médecine, qui prolongent la durée de vie des femmes (moindre mortalité au moment des accouchements) ; la généralisation du travail salarié, qui donne une certaine indépendance financière et un statut d'égalité dan le ménage ; l'élargissement de la vie sociale des femmes, le partage des tâches : un partenariat véritable, qui fait bouger les représentations et les valeurs. Ce n'est pas une mode mais une transformation en profondeur qui se poursuivra dans la vie publique et privée.

Alors, bien des traits déclarés "naturels" à la femme ou à l'homme sont en fait déterminés par la culture.

Cela est confirmé par <u>l'évolution du statut civil de la</u> femme.

Dans notre société occidentale il évolue vers une reconnaissance de plus en plus affirmée de l'égalité entre hommes et femmes, un partenariat vécu et codifié dans des textes de loi. Concrètement, cette évolution s'est manifestée au niveau social et politique par **quelques événements datés**, qui recouvrent les différents domaines de l'activité humaine:

- Le **DROIT DE VOTE** est obtenu en 1901 par les Australiennes, en 1918 par les Suédoises, les Anglaises de plus de 30 ans, les Allemandes et les Autrichiennes, en **1944** par les Françaises. En 1919 les députés s'étaient prononcés pour le vote des femmes, mais le SENAT a refusé en 1922, 25, 32 et 35. Il a fallu attendre De Gaulle.

- L'EGALITE DANS LA CULTURE en France:

1919: les femmes sont admises à l'université

1924: même enseignement secondaire pour les filles et les garcons

1980: Entrée de la première femme à l'Académie Française.

- LIBERTE PAR RAPPORT AU MARI:

1938: Fin de l'incapacité civile des femmes mariées, mais le mari fixe le domicile conjugal et peut interdire à sa femme d'exercer un métier. Il exerce seul l'autorité parentale.

1965 les maris perdent le droit de veto sur le travail de leurs épouses; elles peuvent avoir leur compte en banque.

1970 : Le père n'est plus le "chef de famille"

1983 : la loi sur l'égalité des salaires.

1985: Les couples sont à égalité pour gérer leur patrimoine.

On voit que cette évolution est **progressive**, **difficile** à mettre en place en raison d'oppositions multiples.

Et surtout, elle est très récente dans l'histoire de l'humanité. Pratiquement elle commence au début du XX° siècle, et s'accélère après la guerre de 39-45. On peut dire qu'entre la période du Christ et les années 1920, la femme a connu la même subordination, le même éloignement des postes à responsabilité. Son influence sur les événements s'est exercée par les mêmes procédés: mère au foyer, femme courtisane ou intrigante; quelques reines et beaucoup de servantes.

L'évolution actuelle est **un phénomène irréversible**. Même avec des poussées à contre-courant, on n'imagine pas un retour au statut ancien dans notre civilisation. Nous sommes donc la première ou la deuxième génération à connaître un début d'ère nouvelle, une période charnière qui devrait conduire vers des millénaires de partenariat.

Dans ce contexte, quelle peut être la tâche de l'Eglise? Continuer à demander aux femmes de se considérer subordonnées aux hommes par la volonté du Créateur? Mais un tel arbitraire culturel les éloignerait de la vie chrétienne!

La tâche de l'Eglise, c'est d'évangéliser cette anthropologie nouvelle, la situer dans le mouvement de libération initié par Jésus. Il s'agit encore une fois de déployer toujours plus largement l'action libératrice de l'Esprit qui se manifestait dans les premiers baptisés : « Ni Juif ni Grec, ni la femme, ni l'homme... »

La tâche de l'Eglise, c'est aussi de revisiter l'exégèse ancienne qui donnait des appuis bibliques aux tenants de la domination de l'homme.

Il n'est plus question de présenter comme révélé un modèle où l'homme assume presque tous les rôles de représentation, d'autorité et de pouvoir. Cette différenciation du rôle des sexes est due aux conditions socio-culturelles des sociétés androcentriques dont nous sortons à peine !

Par nature et par vocation les femmes ne sont donc pas exclues a priori des charges pastorales. Reste à vérifier si ces charges n'ont pas un contenu tel que leur exercice par une chrétienne en rendrait vaine la signification. C'est ici qu'on rencontre la question du symbolisme.

4- Au nom du symbolisme appliqué à la personne du prêtre ?

LE CONTENU DE LA CHARGE PASTORALE

L'instruction *Inter insigniores* de Paul VI, en 1977, affirme que la charge pastorale est de nature telle que son exercice demande que son détenteur soit un homme. **Question de symbolisme.**

Tout détenteur de la charge pastorale: doit pouvoir représenter le Christ comme **époux**, comme **tête** et comme **pasteur** de l'Eglise.

L'EPOUX

Le Christ est l'époux de l'Eglise (Mc 2, 19 : «les compagnons de l'époux, il ne leur sied pas de jeûner tant que l'époux est avec eux »). L'Eglise est l'épouse du Christ le Nouvel Adam. Le prêtre ne peut représenter le Christ Epoux que dans un sens accomodatice. Attention à ne pas tomber dans une interprétation nuptiale qui laisserait supposer des fantasmes érotico-mystiques d'un genre douteux! Le recours au psychanalyste serait alors le bienvenu. Représenter le Christ époux signifie surtout une **valeur morale**, faite de fidélité et de dévouement. Cette valeur peut se trouver aussi bien chez une femme que chez un homme, dans son rôle de représentation du Christ.

L'image du Christ Epoux de l'Eglise a été avancée dans les premiers siècles du christianisme à propos d'affaires d'héritage. En ce temps-là, les évêques et les prêtres étaient mariés ; à leur mort, il fallait éviter que le patrimoine de l'Eglise locale soit dispersé chez les enfants du défunt. Alors on a dit : les biens de l'Epoux appartiennent à l'Eglise épouse ; pas question de les dilapider. "Celui qui a l'épouse est l'Epoux. Quant à l'ami de l'époux, il se tient là, il écoute..."(Jn 3, 29).

En pensant à Jean-Baptiste, ne conviendrait-il pas d'insister davantage sur le rôle de **l'ami de l'époux**? Le prêtre « ami de l'Epoux » et non la personne identifiée à l'Epoux, cela donnerait de la distance au rôle qu'il doit jouer. Et l'on verrait mieux que le Christ est l'unique Epoux. L'ami de l'époux ne demande qu'une chose, qui fait sa joie : « Il faut qu'il croisse et que moi je diminue ». Belle perspective pour un formateur de communauté, qui veut la mener à l'âge adulte. Et cela, une femme peu le faire aussi bien qu'un homme.

CHEF ET PASTEUR

Le Ministre doit être symboliquement et réellement chef et pasteur de l'Eglise. Une femme, parce que femme, serait-elle dans l'incapacité de présider à l'Eglise de Dieu ?

Etre à la tête d'une Eglise et la représenter, les chrétiennes peuvent le faire aussi bien que les hommes. Nous ne sommes plus au Moyen-Age pour avancer l'argument par lequel Thomas d'Aquin écarte les femmes de la prêtrise: « propter imbecillitatem » : à cause de leur faiblesse de l'intellect et du jugement. Qui oserait le dire aujourd'hui, quand on

compare les scores des unes et des autres aux examens dans tous les domaines ?

En Occident c'est devenu une évidence commune que des femmes peuvent s'acquitter aussi bien que les hommes des fonctions de représentation et d'autorité sociales. Ces mêmes femmes pourraient donc plausiblement représenter la foi de l'Eglise et sa communion tout aussi bien que des hommes, à condition d'être ordonnées pour agir in persona Christi et bénéficier des mêmes pouvoirs.

5- Au nom du pouvoir conféré au prêtre ?

IN PERSONA CHRISTI

Cette expression joue **un rôle clé** dans le débat. Il convient de s'y attarder et d'en percevoir la genèse et les nuances possibles.

D'abord, que recouvre cette expression latine? Aux yeux de l'Eglise actuellement, le prêtre agissant « in persona Christi » s'identifie à la personne du Christ. Quand il prononce sur le pain et le vin les paroles dites de la consécration, c'est le Christ lui-même qui parle par sa bouche. Ce rôle d'identification est plus fort qu'une simple représentation, celle qu'exercerait quelqu'un agissant « au nom de », par exemple un ambassadeur parlant au nom de son gouvernement...

Cette lecture du in persona Christi remonte à la théologie scholastique, au XIII° siècle. A cette époque, on a voulu tout préciser, tout expliquer, notamment le moment de la prière eucharistique où le pain et le vin sont changés au corps et au sang du Christ. Il fut décidé que cet instant précis serait le récit de l'Institution. En disant « Ceci est mon corps, ceci est mon sang », le prêtre, identifié au Christ, réalise efficacement le signe sacramentel. Il a même pouvoir que le Christ. Dans ce contexte, certains pensent qu'il y a une raison de convenance -voire d'obligation- à ce que le prêtre soit un homme et non une femme. Par corollaire, cette sacralisation a beaucoup marqué la personne du prêtre et la justification de son statut à part. Elle a aussi entraîné une focalisation sur le pouvoir institutionnel au sein des structures de l'Eglise. C'est au XIII° siècle que le pouvoir du pape s'affiche sur les rois et sur tous les fidèles... Et pas question alors de confier des responsabilités à des femmes. Telle eucharistie célébrée, telle Eglise proposée.

Mais on peut interroger ce pouvoir absolu de consacrer, proclamé au nom du in persona Christi. En réalité, 1) ce pouvoir n'est pas immédiat ,2) il est à interpréter dans un contexte d'épiclèse, 3) il n'est pas nécessairement la source des autres pouvoirs.

1) Ce pouvoir n'est pas immédiat.

Le prêtre n'agit pas in persona Christi de façon immédiate dans l'Eucharistie, dans une démarche d'autorité et de pouvoir sur le pain et le vin. Il lui faut être d'abord **in persona Ecclesiae**; c'està-dire habilité par l'Eglise à bénéficier de ce pouvoir, et donc être ordonné à cette fonction.

2) ce pouvoir est à interpréter dans un contexte d'épiclèse.

Dans l'Eglise ancienne, on ne se soucie pas du moment précis où les dons sont consacrés ; c'est toute la prière eucharistique qui est considérée comme consécratoire, et l'on attache une particulière importance à l'épiclèse, c'est-à-dire à l'invocation de l'Esprit sur les dons, afin que le Père les consacre lui-même. Le récit de l'Institution n'est que le rappel, la mémoire de l'événement fondateur de l'Eucharistie; il se coule dans l'ensemble de

l'anaphore. Les prières eucharistiques orientales ont gardé ce schéma et la théologie qu'il sous-tend.

Le pouvoir du prêtre se réduit à une intercession efficace : debout face au levant, avec tout le peuple de Dieu derrière lui et en son nom, le prêtre supplie le Père d'envoyer l'Esprit Saint. Dans ce contexte, le prêtre apparaît davantage comme un homme de non-pouvoir ; sa distance avec le Christ est mise en valeur.

Grâce à Vatican II, nos prières eucharistiques ont remis en valeur l'épiclèse; les fidèles sont parfois invités à s'y associer par des refrains qui font écho à la prière du prêtre. Mais trop souvent elle passe inaperçue ou presque, tant demeure forte la focalisation sur le récit de l'institution.

3) Ce pouvoir sacramentel n'est pas nécessairement la source des autres pouvoirs.

Selon la tradition de l'Eglise ancienne, les prêtres président à l'Eucharistie parce d'abord ils président à la vie de leur communauté, à sa foi et à sa communion. L'ordre inverse ne se vérifie pas. Celui qui préside à tout cet ensemble, c'est celui-là qui est habilité à présider l'eucharistie, moyennant l'ordination appropriée. Ce n'est qu'au 13° siècle qu'on fera l'inverse, à savoir: celui qui est ordonné pour l'eucharistie (pouvoir de célébrer la messe) est habilité à recevoir une charge pastorale (pouvoir de juridiction).

Une telle lecture du *in persona Christi* ne saurait fermer la porte à une chrétienne, dès lors qu'elle serait reconnue capable de représenter la foi de l'Eglise et de veiller à sa communion. Autrement dit, avant d'être ordonnée prêtre, elle devrait être en charge d'une communauté. (ce qui est évidemment valable aussi pour les hommes!) De par son ordination elle serait alors située en altérité vis-à-vis des autres fidèles. Ceux-ci reconnaîtraient qu'ils reçoivent le salut du Christ... La chrétienne ordonnée agirait in persona Christi.

Pour les femmes, l'action in persona Christi ne serait pas une nouveauté.

Les fidèles n'ont pas lieu d'être troublés par des actions in persona Christi réalisées par des femmes. Ces dernières en font déjà, -un peu comme Mr Jourdain faisait de la prose sans le savoir.. En effet, tout ministre des sacrements agit in persona Christi. Or, dans la tradition latine, les femmes, comme leurs époux, sont reconnues comme ministres de leur sacrement de mariage.

Les femmes peuvent aussi baptiser validement.

Et à la messe, quand une femme à l'ambon proclame un passage des Ecritures, elle agit in persona Christi. En effet, Vatican II affirme dans la constitution sur la liturgie : « Chaque fois que la Parole de Dieu est proclamée, c'est le Christ qui parle à travers les Ecritures ». La femme prête donc sa voix au Christ, tout comme un homme. Habilitée à donner le pain de la Parole, pourquoi ne le serait-elle pas à donner aussi le pain et le vin de l'Eucharistie ?

En résumé, dit H. Legrand, là où il serait plausible socialement qu'une chrétienne puisse représenter la foi et la communion de l'Eglise, la présider à ce titre, il serait également plausible qu'elle puisse représenter le Christ. Quand cette plausibilité sociale existe, et quand les contenus ecclésiologiques et théologiques du ministère pastoral sont respectés, de quel poids pèserait l'absence d'identité sexuelle entre le Christ et le ministre?

De très peu de poids, y compris pour la présidence de l'eucharistie, car celle-ci n'est pas une action théâtrale. Au théâtre, on ne voit pas une femme représenter le Christ. Mais nous ne sommes pas au théâtre! Nous sommes ici dans le MYSTERE, le sacrement. Dans cette perspective, la représentation du Christ au titre de la foi et de la communion est décisive.

6- Au nom d'une tradition bimillénaire ?

La non-ordination des femmes est un fait historique indéniable, une coutume constante qui représente une manière d'agir appropriée aux conditions dans lesquelles l'Eglise a vécu jusqu'ici. Ce n'est pas une Tradition au sens fort, où se manifesterait la volonté révélée de Dieu sur son Eglise.... Alors cette coutume, assimilée pour beaucoup à une tradition bimillénaire, pourrait-elle subir un changement ?

En bien d'autres domaines des raisonnements impressionnants ont voulu empêcher de faire "ce qu'on n'avait jamais fait" et pourtant on a changé: la réitération du sacrement de *pénitence*, la détermination de la *matière et de la forme* du sacrement de *l'ordre*, le *prêt* à intérêt, le nombre des sacrements, la sacramentalité de l'épiscopat, etc...

Un exemple concret. Au tout début du XXème siècle, en 1903, je crois, le pape Pie X –St Pie X !- a confirmé les conclusions d'une commission biblique affirmant qu'il fallait s'en tenir littéralement aux affirmations de la Genèse : le monde avait bien été créé en six jours, et la femme tirée de la côte d'Adam. Quelque quarante ans plus tard, Pie XII, éclairé par l'exégèse contemporaine, déclare dans l'encyclique *Divino afflante Spiritu*, que les textes de la Genèse ne sont pas à prendre au pied de la lettre ; il y a des genres littéraires dans la Bible...

Donc, pendant 1900 ans, c'était de vérité de foi que le monde avait été créé en 6 jours, et 40 ans plus tard, ce n'était plus vrai. Cela aide à relativiser bien des absolus définis comme tels. J'avoue n'être plus impressionné par les déclarations du genre « L'Eglise a toujours dit que... ». Qu'est-ce que « toujours » ? 2000 ans ? Un petit fragment d'histoire, dans l'immense devenir de la planète, laquelle s'éteindra comme le soleil dans quelque cinq milliards d'années, si les humains ne l'ont pas fait sauter auparavant.

Que seront alors les lointains descendants de Lucy ou des humains de Lascaux, les frères et sœurs lointains de Jésus de Nazareth, de Paul, de Priscille et Aquila ? C'est à l'aulne de ces espaces temps qu'il nous faut mesurer nos modestes affirmations d'aujourd'hui, et nos raisons de vivre et d'espérer.

II- Des prêtres femmes : c'est possible, mais est-ce que c'est souhaitable ?

Partons d'un constat : **c'est souhaité**, et pas seulement comme un vœu pieux. C'est demandé instamment, depuis plus d'un quart de siècle.

Des évêques ont déjà fait des propositions en ce sens : en 1970, au 1er synode des évêques à Rome, les évêques du Canada ont présenté cinq recommandations, élaborées auparavant au cours d'une session de travail avec une soixantaine de femmes, et acceptées par eux (un vote de 64 oui sur 65 votants).

- "-Que l'on déclare clairement et sans équivoque que les femmes sont des membres à part entière de l'Eglise, avec les mêmes droits, privilèges et responsabilités que les hommes,
- Que le prochain Synode écarte toutes les barrières dressées contre les femmes.
- Que les femmes qualifiées aient accès au ministère,
- Que l'on encourage la présence et l'activité des femmes dans toutes les organisations de l'Eglise.

Depuis 1970 en France, une quarantaine de synodes diocésains on abordé la question du ministère ordonné confié à des femmes. Avant ou après l'interdit de 1994, ce sont les mêmes demandes, les mêmes réactions. En 1990, les membres du synode d'Evry (dont je faisais partie) ont voté à plus de 80% une motion en faveur du diaconat féminin ; à près de 70% une motion en faveur des prêtres femmes...

La Croix du jeudi 9 mars 2006 parle des catholiques de Côte-d'or, qui répondent à une consultation lancée par l'évêque : « La question de l'ordination d'hommes mariés ou de femmes, et celle de la place accrue des laïcs sont clairement posées »...

Le samedi 11 mars à la Roche-sur-Yon une équipe de laïcs préparant une intervention au synode diocésain de Luçon a rédigé les lignes suivantes : « Compte tenu du statut des femmes dans la société civile et politique, on ne voit pas pourquoi il y aurait des empêchements valables à leur accès à la prêtrise ». « Il serait souhaitable que le synode diocésain adresse à la conférence épiscopale française, ainsi qu'à Rome, une motion faisant état du nombre de participants au synode favorables à l'ordination d'hommes mariés, à l'ordination de femmes au diaconat, à l'accès des femmes à la prêtrise »...

Des motions semblables sont formulées en de nombreux pays d'Europe et des deux Amériques. Les milieux anglo-saxons connaissent une forte poussée en ce sens, principalement grâce aux multiples groupes de réflexion et d'action qui contribuent à faire évoluer la pensée des chrétiens. Citons entre autres le groupe WOW, mouvement mondial pour l'ordination des femmes. En France, l'association FHE, Femmes et Hommes en Eglise, et sa branche « Genre en christianisme », publie des articles, organise des conférences et des colloques (dont un en janvier 2006 à Paris), travaille à une documentation spécifique sur le suiet...

Des souhaits et des demandes sont également exprimés par des religieuses chargées d'animation de retraites. Leur liberté d'action est limitée du seul fait qu'elles doivent recourir à un homme prêtre pour présider l'eucharistie et donner le sacrement de réconciliation. Combien de monastères féminins ou de maisons religieuses sont dans cette situation! Il en va de même pour des laïques visitant les malades ou les prisonniers...

Si les ministères féminins sont souhaités et demandés, c'est qu'ils sont vraiment souhaitables pour des raisons majeures.

Il y va de la crédibilité de l'Eglise à notre époque. En 1992, Jean Delumeau écrivait : « Tant que les femmes seront exclues du ministère de l'Eglise catholique, celle-ci demeurera une institution du passé » (Le Monde, 4/2/1992). On ne peut pas mener une ecclésiologie du XXI° siècle avec une anthropologie moyenâgeuse. L'égalité, la parité et le partenariat homme-femme sont des expressions particulièrement significatives de la modernité et du progrès de la civilisation. L'Eglise en dit le plus grand bien et les encourage dans tous les domaines de la vie sociale et politique. Comment ne se contredirait-elle pas si elle refusait ces avancées dans sa propre organisation interne, au nom d'un principe d'exception qui serait l'apanage des religions? Une religion, surtout celle qui se recommande du Verbe incarné, est décrédibilisée dès lors qu'elle s'éloigne de l'humain le plus authentique et le plus actuel. Le spirituel hors humanité n'a aucun intérêt.

Albert ROUET, évêque de Poitiers, le dit à sa manière :

« Est-ce que nous, évêque, prêtres et diacres, comme ministres ordonnés, nous avons charge de faire des mineurs ou est-ce que nous avons charge, comme fierté de l'Eglise (Ph 1,11), de faire des adultes dans la foi ? Un homme ou une femme peut être représentant de la nation par élection, chef d'entreprise, président d'association et il n'y

aurait que dans l'Eglise que cet homme ou cette femme continuerait à être tenu pour un mineur ? Est-ce cela que le Christ a voulu ? Non !...

Il faut, aujourd'hui dans ce monde, que l'Eglise s'organise de manière à montrer le respect qu'elle porte à ses membres. On ne peut pas simplement se battre pour les Droits de l'Homme à 15000 km et continuer à traiter des laïcs, baptisés, comme les sous-fifres d'un sacristain.

Il nous faut un peu de logique : le témoignage que nous avons à donner, dans ce monde, exige précisément de montrer que, dans l'Eglise, tout homme et toute femme est tenu tellement en estime qu'ils peuvent, de plein droit, remplir dans la communauté chrétienne les fonctions qui leur reviennent de par leur baptême et leur confirmation. Cela dans un cadre fixé, reconnu. »

(Extraits de l'homélie prononcée <u>le 23 janvier 2005</u>, lors de l'installation de la Communauté locale de la cathédrale St-Pierre à Poitiers.)

Souhaitable, demandable, l'accès de femmes à la prêtrise est présenté comme **exigible** par des théologiens et des groupes de réflexion. Une exigence et un impératif **au nom des droits de l'homme et de la femme**. Comme la Déclaration des droits humains, Vatican II condamne le sexisme : « Toute forme de discrimination dans les droits fondamentaux de la personne, que ce soit en raison de la condition sexuelle ou de la race, devra être surmontée et écartée puisqu'elle contredit le plan de Dieu » (Gaudium et Spes N°29)

Refuser l'ordination à une femme compétente et appelable au ministère pour une simple question de sexe, c'est faire de la discrimination, et une discrimination condamnable. Or, la première partie de cet exposé montre bien que les femmes sont écartées de la prêtrise uniquement en raison de leur différence sexuelle. Ce type d'argumentation est sans doute encore trop nouveau pour toucher les instances ecclésiales. Il pourrait s'intensifier dans les années à venir et provoquer une sérieuse réflexion.

III- Des prêtres femmes : c'est possible et souhaitable ; est-ce réalisable ?

Réalisable dès maintenant?

Des chrétiens plus nombreux qu'on ne le pense sont disposés à faire le pas ; ils le disent dans le cadre de leur Eglise locale ; ils le manifestent aussi dans le dialogue avec des incroyants, lesquels ne sont pas en reste pour se prononcer en faveur d'une évolution. Nous l'avons constaté maintes fois à l'occasion de débats télévisés ou de réunions sur le sujet.

Bien sûr, il ne faut pas sous-estimer l'opposition ou la peur exprimées par les courants attachés à la tradition tridentine. Il y a aussi celles et ceux qui se laissent impressionner par des constats pessimistes ou des lieux communs ressassés sans aucune remise en question, du genre : « voyez les difficultés chez les anglicans... » Et pourtant, une saine observation sur le terrain montre que, chez eux, les avantages de l'ordination des femmes sont bien supérieurs à quelques inconvénients réels ou imaginaires. Même attitude vis-à-vis des protestants et de leur pastorat féminin. Combien de revues de vocations ou de discours sur la prêtrise reprennent des affirmations gratuites, démenties par

les statistiques, par exemple, à propos de l'ordination d'hommes mariés —sans parler des femmes- : « Les orthodoxes et les catholiques d'Orient le font, pourtant ils ne recrutent pas plus que les catholiques d'Occident ; de même chez les anglicans et les luthériens. Ce ne serait donc pas le remède miracle au manque de prêtres ! » (revue « *Vocations »* Ile de France N°157, p.5, janvier 2006).

A titre de réponse, un simple exemple, qui a le mérite de s'inscrire dans un contexte œcuménique. Depuis quelques années, le diocèse d'Evry est en lien avec le diocèse anglican de Guildford en Angleterre ; échanges et visites s'intensifient. A l'automne 2000, une délégation du conseil pastoral diocésain, évêque en tête, s'est rendue là-bas et a glané des informations susceptibles de nous inspirer: « La multiplication des ministères ordonnés permet à beaucoup de paroisses de garder un curé... L'Eglise d'Angleterre, passé le choc initial, compte un nombre croissant de femmes prêtres (elles sont 65 dans le diocèse de Guildford). Elle a aussi formé et coopté des prêtres (hommes et femmes) continuant à exercer une profession, donc sans rémunération par le diocèse, ainsi que des prêtres ordonnés spécialement pour un « ministère local » (généralement des personnes à la retraite désirant se consacrer à un ministère complet, après formation, dans leur seule paroisse). Le diocèse de Guildford compte maintenant plus de 400 ministres ordonnés, soit trois fois notre chiffre en Essonne. » (Info 91, N° 355, 28/10/2000).

Pourquoi ce qui est valable à Guildford ne le serait-il pas à Evry ou dans n'importe quel diocèse catholique? L'œcuménisme, c'est aussi s'inspirer des réalisations ecclésiales venues d'autres confessions chrétiennes, quand elles sont dans le droit fil de l'Evangile bien compris. Nous ne sommes pas assez naïfs pour penser que les difficultés disparaîtront; elles sont liées à toute entreprise humaine.

Sur la non-ordination des femmes, La même revue Vocations N°157, p.5, se permet une explication qui laisse pantois : « Des femmes prêtres ?... Il ne s'agit pas de défendre une question d'égalité ou de parité, mais du sens profond de l'homme et de la femme. Jésus a dit : « Qui m'a vu a vu le Père » (Jn 14,9). Qui voit un prêtre lui parler au nom de Dieu ou lui donner un sacrement voit aussi Jésus et donc le Père. D'où le titre (père) porté par le prêtre. En revanche, sur la croix, Jésus nous a donné une mère, la sienne : Marie ». Sans commentaire.

S'il y a des irréductibles pour des raisons idéologiques, il existe aussi bon nombre de chrétien/nes qui acceptent la réflexion et l'ouverture à l'évolution dès lors que le débat est dépassionné et qu'il manifeste le souci premier de vivre et faire connaître les valeurs évangéliques. Pour ces personnes, il suffirait que l'Institution ecclésiale exprime une opinion favorable, même avec quelques réserves prudentielles, et le déclic serait donné. Mais hélas, le vent de l'espoir ne semble guère souffler sur ces hauteurs, pour le moment.

Quelques années de temporisation seront encore nécessaires pour éviter des conflits trop violents. « Le ministère de la communion ne doit pas exacerber les divisions », dit H. Legrand..

Faut-il d'ailleurs rêver d'une entrée par la grande porte, comme ce fut le cas chez nos frères anglicans en Angleterre ? Après des années de pratique d'un diaconat féminin, ils se sont réunis en concile (ou synode) : 1/3 d'évêques, 1/3 de prêtres, 1/3 de laïcs. Ce furent les évêques les plus favorables. La décision fut prise d'ordonner des femmes au presbytérat, et l'on commença très vite la mise en œuvre ; beaucoup de femmes étaient déjà préparées.

Chez nous, les catholiques, le terrain est moins travaillé. Il faudra sans doute une décision à l'échelle universelle, mais par quel moyen ? Un concile Vatican III ou Jérusalem II ? C'est une grosse machine à mettre en route.

Il serait peut-être plus sage d'habituer le peuple de Dieu à un fonctionnement moins centralisé et plus proche des attentes exprimées à l'échelle de chaque continent. Une pratique plus intensive de la collégialité des évêques jouerait ce rôle. Les décisions prises en vue d'expériences à mener auraient un caractère de souplesse et de discrétion.

Mettons à profit le temps hivernal que nous vivons, en préparant au mieux le printemps sur le terrain. « Il s'agit , dit H. Legrand, de favoriser et d'intensifier la reconnaissance mutuelle entre hommes et femmes.

de développer le partenariat dans le fonctionnement concret de nos structures d'Eglise locale.

Il faut continuer à éduquer, guérir, élaborer des imagesguides constructrices pour l'Eglise comme pour la société. L'agapê doit nous aider à porter les divergences actuelles entre nos Eglises et au sein même de nos communautés. »

Quelques réalisations possibles

Agir dans nos Eglises locales

Au niveau de la réflexion et des démarches qui en découlent.

Participer soi-même et venir avec d'autres à des journées ou des soirées de formation, notamment sur de nouvelles manières d'envisager les ministères. Les livres sont abondants sur le sujet, publiés par des ecclésiologues et théologiens patentés comme les pères Sesboué, Rigal, Moingt... ou André Gouzes dans son ouvrage « Une Eglise condamnée à renaître ». Oser inventer des démarches à partir de la perception des urgences dans nos communautés paroissiales.

En France, chaque dimanche, il y a environ 3000 ADAP. Donc 3000 communautés chrétiennes privées de célébration eucharistique en raison du manque de prêtres. Par ailleurs, depuis les années 1960, chaque année plus ou moins 800 prêtres disparaissent (décès, retraite, départs) et seulement 120/130 nouveaux arrivent pour les remplacer. C'est ainsi et même pire dans de vastes continents.

Nous sommes donc confrontés au paradoxe suivant :

La **célébration eucharistique** dominicale, *"source et sommet de la vie chrétienne"* (Vatican II) est vitale et **obligatoire** pour tous. Elle est obligatoirement présidée par un **prêtre.**

Mais il n'y a plus assez de prêtres pour assurer cette présidence. Conclusion: il faut s'obliger à créer des prêtres qui assurent la messe obligatoire.

Ce raisonnement de bon sens —et de sensus fidelium- devrait nous suggérer des propositions complémentaires, voire des cris de révolte, quand on nous demande de « prier pour les vocations ». Oser dire en toutes occasions que la situation serait différente si nous revenions à l'ecclésiologie des premières communautés chrétiennes, en ces temps où l'on faisait appel aux responsables locaux pour des charges ministérielles. Et de nos jours ces responsables pourraient être aussi des femmes.

Le Cal Suenens écrivait : « Comme évêque, nous n'avons pas seulement le pouvoir d'ordonner des prêtres. Nous avons le devoir d'ordonner le nombre suffisant de prêtres dont le peuple de Dieu a besoin... Refuser le sacerdoce à des baptisés capables d'assurer cette responsabilité est inconcevable et scandaleux... Ces hommes existent, nombreux, généreux, profondément chrétiens. Ils attendent l'appel. » (cité dans La Croix du jeudi 8/12/2005, courrier des lecteurs, p.Xipri Arbelbide)

Ces hommes ? En 2006 le cardinal ajouterait : ces femmes.

Donc réclamer à temps et à contre-temps qu'il faut sortir de la règle unique et exclusive du volontariat de candidats célibataires et masculins. Dans un contexte de chrétienté, cette règle a été en partie efficace, avec aussi des inconvénients sur lesquels on ferme les yeux. Mais sur tous les continents, à quelques pays près, elle contribue à creuser des vides préjudiciables aux projets pastoraux. Le bon fonctionnement d'une institution nécessaire, permanente et continue ne peut pas s'appuyer que sur des volontaires, qui sont libres ou non de se proposer.

Les Apôtres, tous des volontaires, n'ont pas joué l'avenir des communautés évangélisées sur le volontariat de quelques personnes. Saint Paul écrit à Tite "Si je t'ai laissé en Crète, c'est pour y achever L'ORGANISATION et pour établir DANS CHAQUE VILLE des presbytres, conformément à mes instructions." (Ti, 1,5)

A l'occasion de synodes diocésains, tenter de formuler autrement les règles de l'appel au ministère presbytéral, par exemple en s'inspirant de ce qui se fait pour le ministère diaconal. En 1990, dans les textes du Synode d'Evry, on peut lire, article 3.3.2, diacres en Essonne : « L'interpellation : la vocation est l'appel de l'Eglise manifesté par l'Evêque et adressé à celui qu'il juge apte à exercer une charge ministérielle. Au lieu d'attendre les candidatures personnelles, nous pensons que des équipes sensibilisées à l'importance du ministère diaconal, pourraient proposer à l'Eglise des hommes aux profils divers susceptibles d'être appelés au diaconat »

Par contre, pour l'appel au presbytérat, le synode s'en tient à la pastorale actuelle des vocations : article 3.3.1.6- « Que la question des vocations soit l'objet constant et attentif de la prière publique, de la réflexion et de l'action pastorale de toutes les communautés du diocèse. Qu'une pastorale des vocations dynamique et diversifiée soit mise en place en concertation avec tous les mouvements de jeunes, l'aumônerie scolaire et étudiante, tous les chrétiens engagés dans le monde des jeunes.»

La situation évoluera le jour où l'appel à la prêtrise se fera aussi selon la méthode utilisée pour les diacres, en privilégiant l'appel adressé à un homme ou une femme par les membres de sa propre communauté.

Cela ne remet pas en cause l'appel adressé à des jeunes prêts à consacrer leur vie au service d'une communauté. Ils seront grandement utiles dans le champ de la moisson. Mais qu'ils sachent que leur chemin n'est pas l'unique possible et souhaitable. Que leur formation tienne compte des autres manières d'accéder au presbytérat; ils risqueront moins d'être en décalage en débarquant dans les paroisses.

<u>Tenir compte des ministères exercés concrètement par des responsables locaux.</u>

Dans nos communautés, il y a des hommes et des femmes qui ont une mission officielle et des charges pastorales significatives (catéchèse, liturgie, accueil, responsables d'équipe animatrice...); certain/es ont reçu déjà une formation théologique. Dans l'Eglise ancienne on aurait ordonné au moins les hommes,, mariés ou non; ces derniers seraient également ordonnés dans une Eglise catholique de rite oriental. Il faut que les communautés les proposent à leur évêque, par une élection et une requête officielle.

Pour des raisons psychologiques, commencer par les hommes, mariés ou non, mais déjà expliquer aux communautés que la candidature des femmes n'est pas une impossibilité théologique ni pastorale.

Elle ne serait pas non plus une simple suppléance à un manque de candidats hommes pour la prêtrise. Dans un contexte de partenariat et de parité, il faut ordonner des femmes, même si des hommes sont en nombre suffisants. Il s'agit de **dire sur Dieu et sur l'humanité une parole nouvelle**, marquée par la richesse de la sensibilité et du regard féminins.

L'entrée des femmes dans les ministères ordonnés se fera probablement par **le diaconat**, qui a des fondements scripturaires et l'attestation d'une pratique dans les premiers siècles. Si ce type d'ordination fait peur à certains, c'est parce qu'il risque d'ouvrir la porte au presbytérat des femmes, comme ce fut le cas récemment dans l'Eglise anglicane.

Des raisons d'espérer

S'il y a des raisons de temporiser, il existe autant de raisons d'espérer. Car les souhaits formulés pour de nouveaux visages d'Eglise commencent à se réaliser, un peu dans chaque diocèse, mais de manière plus lisibles dans certains, comme à Poitiers. Cela fait même l'objet d'un livre encourageant : « Un nouveau visage d'Eglise », Albert Rouet, déc. 2005.

On y voit des communautés formées, non pas autour d'un prêtre, mais à partir d'un groupe de cinq laïcs, hommes ou femmes, élus ou nommés pour un temps ; ils ont en charge les trois grands aspects de la pastorale confiée habituellement à un prêtre : faire le lien, animer l'enseignement de la foi et la prière, prendre en charge matériellement la communauté... Ils le font en lien avec un prêtre. Leur envoi en mission se fait au cours d'une liturgie. Il faudrait si peu de chose en plus pour que l'un ou l'une d'entre eux, aux compétences reconnues, reçoive, par l'imposition des mains, mission et pouvoir de présider l'eucharistie dans sa communauté... à l'exemple des presbytres de jadis, qui n'avaient pas bac plus sept ni des années de théologie et de droit canon.

Cette expérience a fait l'objet d'une particulière attention lors d'une réunion récente de cinquante évêques français à Marseille , relatée dans La Croix du 1/3/2006: « La possibilité ou l'opportunité de constituer des communautés locales, regroupant des personnes partageant sur un même lieu la même foi, à l'image de celles créées à Poitiers par Mgr Albert Rouet, a longuement été débattue. « Il nous faut mettre l'accent sur cette notion de communauté », a observé Mgr Bruguès, l'évêque d'Angers....L'archevêque d'Albi ajoute : « Nous devons trouver le moyen de concilier des unités qui donnent de la vitalité à la paroisse au niveau local et le moteur qui soutient cette dynamique. Ce sont les débuts ».

En somme, pour une avancée efficace, il faut un double mouvement :

- sur le terrain, des communautés qui bougent et s'organisent ;
- à l'échelon institutionnel, des évêques qui cautionnent ces expériences (dont ils sont le plus souvent à l'origine) et qui les répercutent auprès de la conférence épiscopale de leur pays. Benoît XVI semble accorder une grande importance à la collégialité. Ne serait-ce pas le signe que l'unité de l'Eglise est compatible avec une certaine diversité dans la manière de structurer et d'animer les communautés ?

Les évêques ne pourront avancer que s'ils se sentent appuyés par leur base et par l'évêque de Rome. Celui-ci peut faire beaucoup pour présenter l'accès des femmes au presbytérat, non pas comme une concession aux malheurs des temps, mais comme une grâce au service de tous ses frères et sœurs. De lui en grande partie dépendra le consensus de ceux et celles qui se réfèrent à ses paroles pour oser penser et dire.

Une manière de dédramatiser l'événement serait de proposer des avancées ad experimentum: par exemple, sur un secteur pastoral précis, donner l'imposition des mains à des femmes et des hommes en même temps, pour une durée déterminée, en vue de la présidence de communautés impliquant la présidence de l'eucharistie. L'entrée par une porte discrète et humble serait bien dans l'esprit de l'évangile, et elle éviterait l'émoi causé par des ordinations solennelles du type actuel. Cela ne dévaloriserait en rien les pouvoirs et les tâches de ces ministres ordonné/es autrement.

« Ce sont les débuts » disait Mgr Carré. Pourquoi pas les débuts d'une pastorale qui ouvrirait la voie à des ministères féminins par un chemin non prévu, mais ô combien traditionnel et profondément évangélique!

Claude BERNARD 17/3/2006 -5/5/2006

Bibliographie d'ouvrages en français sur l'ordination des femmes

Rassemblée par Edith BERNARD

(Trad. livre de Wijngaard, octobre 2003)

[Version révisée et complétée le 01.09.05 et le 6/5/2006]

Les ouvrages précédés d'un * sont la version française d'ouvrages figurant dans la bibliographie établie par John Wijngaards.

Abréviations : CDF, Congrégation pour la Doctrine de la foi DC, La Documentation catholique FHE, Femmes et hommes en Eglise, 68, rue de Babylone, 75007 PARIS.

AUBERT Jean-Marie, *La Femme, antiféminisme et christianisme*, Paris, Cerf, 1975.

AYNARD Laure, La Bible au féminin, De l'ancienne tradition à un christianisme hellénisé, Paris, Cerf, "Lectio divina", 1990.

BARONI, Lise et collectif, *Chemin faisant...En quête d'Eglise,* Montréal, Ed Paulines, 1991

BEHR-SIGEL Elisabeth, *Le ministère de la femme dans l'Eglise*, Paris, Cerf, 1987.

-----« La femme dans l'Eglise orthodoxe, la consultation interorthodoxe de Rhodes, 1988 », in *Contacts* n° 146, 2º tr. 1989. [Conclusions du Colloque in *DC* n°1981, 02.04.1989].

------ « L'ordination des femmes, une question posée aussi aux Eglises orthodoxes », in Communion et Réunion, mélanges Jean-Marie R. Tillard, Leuven, Peeters, 1995, p. 363-387.

-----« Marie et les femmes », in Théologie, histoire et piété mariale

BERERE Marie-Jeanne, Le jeu de la tradition dans la pratique masculine du ministère apostolique, Les Cahiers de l'Institut Catholique de Lyon, 1980

BERERE Marie-Jeanne, DUFOURT Renée, SINGLES Donna, *Et si on ordonnait des femmes?* Paris, Le Centurion, 1982.

BERERE Marie-Jeanne ; DUBESSET, Mathilde, Les femmes dans l'avenir de l'Eglise, Accès des femmes aux ministères ordonnés, Ed collectif Jacques Gaillot, 2000

BERGERON Yvonne, Partenaires dans l'Eglise, femmes et hommes à part égale, Montréal, Ed Paulines 1991

BØRRESEN Kari Elisabeth, Subordination et équivalence. Nature et rôle de la femme d'après Augustin et Thomas, Oslo, Universitetsforlaget / Paris. Mame. 1968.

----- L'usage patristique de métaphores féminines dans le discours de Dieu, Revue théologique de Louvain 13 (1982).

-----« Imago Dei, privilège masculin? Interprétation augustinienne et pseudo-augustinienne de Gn 1,27 et I Co 11,7 », *Augustinianum* 25 (1985) 213-234.

Cahiers de l'atelier n° 503, « La part des femmes », Ed Ouvrières, 2004

CARR Anne, La femme dans l'Eglise, tradition chrétienne et théologie féministe, Paris, Cerf, "Cogitatio fidei", 1993.

*Commission biblique pontificale, « sur l'exclusion des femmes de la prêtrise », Golias, Lyon, n°40, janv-fév. 1995, p. 40-46.

Congrégation pour la Doctrine de la Foi (ex Saint Office)

*Instruction du St Office signée par le Pape Pie IX, 20 juin 1866. Collectanea de S.C. de Propaganda Fide, I, n° 1293, 719, Rome 1907

Concilium (nombreux articles et numéros thématiques : nous ne citons que l'édition française de ceux retenus par J. Wijngaards).

- *n° 77 (1972), Thème: « Election et consensus dans l'Eglise », Y. Congar, « La "réception" comme réalité ecclésiologique », p. 51-72.
- *n° 202 (1985), Thème: « Les femmes, invisibles dans la théologie et dans l'Eglise », Kari VOGT, « "Devenir mâle" Aspect d'une anthropologie chrétienne primitive », p. 95-108.
- *n° 279 (1999), Angela BERLIS, « L'ordination des femmes, pierre de touche de la conciliarité », p. 105-112.
- *n° 281 (1999), Leonardo BOFF -, « La vision inachevée de Vatican II. Ekklesia, hiérarchie ou peuple de Dieu ? », p. 45-54; Hermann HÄRING, « l'autorité des femmes et l'avenir de l'Eglise », p. 143-154.
- N° ? en 1999 : « Le refus d'ordonner des femmes et la politique de pouvoir », Marie-Thérèse Van Lunen Chenu.

Conseil œcuménique des Eglises, De l'ordination des femmes, Genève, 1964

DALY Mary, Le deuxième sexe conteste, Mame 1969

Diaconat au XXIe siècle, Actes du Colloque de Louvain-La-Neuve, Bruxelles, éd. Lumen Vitae/Cerf, 1997.

DUBOST Michel, Quinze questions à l'Eglise, Un évêque répond, Paris Mame/Plon, 2002

DUMAIS Monique, ROY Marie-Andrée, Souffles de femmes, lectures féministes de la religion, Montréal, Ed Paulines, 1989

Les Dossiers de la Bible, n° 92, mars 2002, « Marie-Madeleine, femme et apôtre ».

ECO Umberto, *L'exclusion des femmes du sacerdoce selon Thomas d'Aquin*, dans « Croire en quoi ? » (Rivages Poche/Petite bibliothèque, 1998)

Effort Diaconal, n° 37/38, Sept. 1974 – mars 1975, numéro thématique: « Symbolisme chrétien et ordination des femmes ». (art. de Congar, Jaubert, etc.)

Esprit, n° 273, mars-avril 2001, numéro thématique : « L'un et l'autre sexe ».

Femmes et hommes en Eglise, Bulletin (68, rue de Babylone, 75007 PARIS) – Une source essentielle.

- n° 8, mars 1974 : Deux documents inédits de Karl Rahner

*sur le sens chrétien de « masculin et féminin »

*à l'occasion de l'ordination d'une femme
pasteur luthérienne

-n°11, (nouvelle formule) déc. 1982, Des femmes aussi font l'Eglise.

-n°15, déc. 1983, Mais où est donc passé Joseph?

-n°33, mars 1988, « Marie, tout simplement ».

-n°41, mars 1990, On y reste (...) (!) (?)

-n°52, déc. 1992, Ordination des femmes, espérance ?

-n°59, sept. 1994, Le magistère au masculin

-n° 65, mars 1996, La femme selon Jean-Paul II, Modèle, contre-modèles.

-HS n°1 (1999) de *PARVIS* (même adresse), Femmes et hommes : des liturgies de partenaires.

Femmes et hommes en Eglise, Droits et Libertés dans les Eglises, *Dans les Eglises des femmes aussi sont ministres*, Actes du Séminaire Paris, 1996

Femmes et hommes en Eglise et faculté catholique de Lyon, *Au tournant de l'histoire, chrétiens et chrétiennes vivent de nouvelles alliances*, Actes du Colloque de l'Université catholique de Lyon, Profac, 1998.

Histoire des femmes en Occident (G. DUBY et M. PERROT dir.), 5 vol, Paris, Plon, 1991-1992.

HOURTICQ Christiane, « Quelle prise en compte de la théologie féministe en France ? », in La responsabilité des théologiens, Mélanges Joseph Doré. Paris, Desclée, 2002.

JAUBERT Annie, « Les femmes dans l'Ecriture », Paris, Sup. à Vie chrétienne, 1979.

JEAN-PAUL II, A l'image de Dieu, homme et femme. Une lecture de Genèse 1-3, Paris, Cerf, 1985.

-----*« *Mulieris Dignitatem* », 15 août 1988, *DC* 1972, 20.11.88, p. 1063-1088.

-----*« Lettre aux femmes du monde entier », 15 août 1995, *DC* n°2121, 06.08.95, p. 717-722.

*----- *Ordinatio Sacerdotalis*, Lettre apostolique du 22 mai 1994 », *DC* 2096, 19.06.1994, p. 551-552.

- + Joseph Ratzinger, préfet de la CDF, Commentaire, *DC* 2097 & « *Reponsum ad Dubium, 28 octobre 1995 », DC* n° 2128, déc. 1995, p. 1079-1081.
- + commentaires *DC* 2099, 2104; Joseph Moingt in *Recherches de science religieuse*, juill-sept. 94, *FHE* 59, sept 94, *Lumière et vie* 219...

----*« Ad Tuendam Fidem, Motu Proprio du 28 mai 1998, DC 2186, juil. 1998, p. 651-653.

*JENSEN Anne, Femmes des premiers siècles chrétiens, Bern/Bruxelles etc., Peter Lang 2002. Choix de textes, index et bibliographie très développée.

*JOHNSON Elisabeth A., *Dieu au-delà du masculin et du féminin. Celui/Celle qui est.* Paris, Cerf "Cogitatio fidei", 1999.

*KÜNG Hans, Infaillible? Une interpellation, Paris, DDB, 1971.

LACELLE Elisabeth J. L'incontournable échange, conversations œcuméniques et pluridisciplinaires, Québec, Bellarmin, 1994

LEGRAND Hervé, "Traditio perpetuo servata? La non-ordination des femmes: tradition ou simple fait historique?, in Rituels, Mélanges Père Gy, Paris, Cerf, "Cogitatio fidei", 1990.

Lumen Vitae (Bruxelles), n° 2/1995, numéro thématique : « Femmes et hommes partenaires ».

Lumière et Vie (Lyon), n° 224, sept. 1995, numéro thématique : « Nonordination des femmes, un moratoire contesté ».

MARQUET Claudette, *Femme et Homme, II les créa,* Ed labor et Fines, Les Bergers et les mages 1984.

MARTINI Evelyne (dir) La Femme, ce qu'en disent les religions, Paris, Atelier 2002

MERCIER Jean, Des femmes pour le Royaume de Dieu, Paris, Albin Michel, 1994.

MOLENKOTT Virginia R., *Dieu au féminin*, Montréal/Paris, Editions Paulines/Centurion, 1990.

Otranto Giorgio, professeur, Le problème de l'ordination des femmes à la prêtrise dans les Eglises anciennes, 1991. Edit ?

PARMENTIER Elisabeth, Les Filles prodigues. Défis des théologies féministes, Genève, Labor et Fides, 1998.

PARVIS, « Ordination des femmes : on en parle sur les parvis » (articles parus dans les réseaux Parvis), 2005.

PARVIS hors série, 2006, Actes du colloque « Femmes prêtres, enjeux pour la société et pour les Eglises » organisé par Femmes et Hommes en Eglise et Genre en Christianisme, de janvier 2006 à Paris

QUERE France, La femme et les Pères de l'Eglise, Paris, DDB, 1997.

Revue de droit canonique, Tome 46/1 1996, « Femmes, pouvoir et religions ».

Roy Marie-Andrée, *Les ouvrières de l'Eglise*, Montréal, Presse Univ. De Québec, 2000, Médiaspaul 1996.

RAMING Ida, « Naissance et développement du mouvement pour l'ordination des femmes dans l'Eglise catholique romaine d'Europe », Approches féministes de Ik'Histoire et de la Religion, Angela Berlis et Charlotte Methuen (Eds) (Annuaire de l'Association Européenne des Femmes pour la recherche théologique 8), Leuven : Peeters 2000, pp. 225-240.

Saint Office (cf. Congrégation pour la Doctrine de la foi)

*SCHÜSSLER-FIORENZA Elisabeth, En mémoire d'elle. Essai de reconstruction des origines chrétiennes selon la théologie féministe, Paris, 1986.

Groupe des Dombes, *Marie dans le dessein de Dieu et la communion des saints*, 2 vol., Paris, Bayard/Centurion, 1997-1998.

SNYDER Patrick, La femme selon Jean-Paul II; Lectures des fondements anthropologiques et théologiques et des applications pratiques de son enseignement, Québec, Fides, 1999.

*THERESE DE L'ENFANT-JESUS et de la Sainte-Face, *Histoire d'une Ame*, *Manuscrits autobiographiques*, Paris, Cerf/DDB, 1996.

TUNC Suzanne, Brève histoire des femmes chrétiennes, Paris, Plon, 1989.

----- Féminité et ministère, Paris, FHE, 1994.

*----- Des femmes aussi suivaient Jésus, Paris, DDB 1998.

VANZAN, Piersandro, s.j. « Le diaconat permanent féminin. Ombres et lumières », in *DC* 2203, 2.05.1999, p. 440-446 (orig. italien in *La Civiltà Cattolica*, n° 3569, 6.03.1999).

*Vatican I, Constitution dogmatique « Dei Filius », ch. 4, « La foi et la raison », in G. DUMEIGE, La foi catholique, Paris, Ed. de l'Orante 1969.

*Vatican II, L'intégrale, Nouvelle édition bilingue latin/français, avec Index biblique et thématique, Paris, Bayard, 2003.

11